

**COMMUNE
DE
BOLLWILLER**



**ARRETE MUNICIPAL
N° 52/2024
se rapportant à la circulation routière**

Le Maire de la Commune de BOLLWILLER,

VU le Code de la Route,

VU les articles L.2542-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière, (Livre I – huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande de l'entreprise CONSTRUCTEL, pour le compte d'ORANGE en date du 05.06.2025,

CONSIDERANT que pour réaliser des travaux de remplacement de poteau ORANGE à l'identique au niveau dans les rues : avenue du Château (n° 74, 105), impasse de Verdun (4), route de Guebwiller (n° 8, 26, 32 et 13), rue de Staffelfelden (n° 73, 79 et 101), rue des Pépinières (4 et 2) et rue du Vieil Armand au niveau du n° 51, il y a lieu de prendre des mesures de sécurité routière particulières, durant l'exécution des travaux qui seront réalisés à partir du 07 juillet 2025 pour une durée calendaire de 30 jours ;

ARRETE :

Article 1^{er} – Pour permettre à l'entreprise CONSTRUCTEL – 01 rue Jean-Baptiste Corot (ZA de Morlon 2) 26800 PORTES les VALENCE, de réaliser en toute sécurité les travaux précités, la circulation sera réglementée comme suit :

- Au droit du chantier, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h, le dépassement et le stationnement seront interdits.
- Une largeur de 3 mètres sera maintenue dans les voies,
- Une circulation alternée sera mise en place, par feux tricolores alternés.

Article 2 – Une signalisation provisoire réglementaire, conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par les soins de CONSTRUCTEL. Tous les panneaux de signalisation devront être rétro réfléchissants (classe 2)

Article 3 – Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de MULHOUSE
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SOULTZ
- Brigade Verte de SOULTZ
- CONSTRUCTEL – PORTES les VALENCE
- ORANGE - RENNES
- Archives.

BOLLWILLER, le 05 juin 2025



Le Maire

Jean-Paul JULIEN